



## Académie des sciences d'outre-mer

### *Les recensions de l'Académie*<sup>1</sup>

***Le post-colonial comparé : anglophonie, francophonie / études rassemblées par Émilienne Baneth-Nouailhetas et Claire Joubert***  
**éd. Presses universitaires de Vincennes, 2014**  
**cote : 59.926**

Le mot « postcolonial » (et ce qu'il recouvre), est d'abord et de longue date anglais, depuis qu'il a été utilisé pour la première fois, dans le champ littéraire anglophone, en 1978. Il est né dans un contexte plus ou moins descendant de ce que l'on a appelé par ailleurs les « *subaltern studies* ». Bien plus récemment, soit au tournant des années 2000, il s'est invité, non sans adaptations et vives controverses, en France et chez certains francophones, spécialistes de la littérature ou des littératures, plus particulièrement.

Cet ouvrage, placé d'après son titre comme une approche comparatiste entre anglophonie et francophonie, vise de fait les littératures en langue anglaise et les littératures en langue française. Soit un domaine privilégié du « postcolonial » mais certes pas le seul, puisque l'on connaît aussi des *Postcolonial Studies* en histoire, en linguistique, en anthropologie, en sociologie...

Ouvrage collectif (une quinzaine de contributeurs, dont plusieurs anglophones), les contributions vont de l'analyse historique et thématique, « *Les postcolonial studies* et l'épreuve comparatiste », à plusieurs monographies relatives aux « Caraïbes : lieu critique du postcolonial ». Dans le premier cas, donc, une bonne correspondance avec le titre. Dans le second cas, une revue non moins comparatiste, mais dans un contexte culturel, géographique, historique et politique plus spécifique.

Le postcolonial « anglophone » possède des racines anciennes, il se développe tout d'abord sous l'influence d'intellectuels indiens, à partir des années 1960. Il a donné lieu à nombre de controverses, notamment dans le domaine littéraire ici sous revue.

On lira avec intérêt la contribution de Robert J.C. Young, dont le titre est explicite : « Littérature anglaise ou littératures en langue anglaise? ». Si par exemple les écrivains nord-américains d'avant la guerre d'Indépendance ont été longtemps classés dans la littérature anglaise, ils furent ensuite et rétrospectivement reclassés dans une littérature « américaine » qui était donc antérieure à 1776. Et tout autant rebaptisée « américaine », par conséquent et dorénavant séparée de la littérature « anglaise ». Bien évidemment, il n'est pas question dans cet exemple d'y voir un lointain ancêtre des « *postcolonial studies* », lesquelles répondent à des préoccupations plus contemporaines. Il montre bien cependant que depuis longtemps, on





## *Académie des sciences d'outre-mer*

ne parle plus de « littérature anglaise » à propos de ce qui s'écrit en anglais, mais bien de littératures en langue anglaise.

Depuis qu'Edward Saïd a voulu démontrer, dans « Orientalism » (1978, traduit en français en 1980 sous le titre « L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident »), que l'Orient (mais en fait et plus généralement le monde colonial) était une invention des Européens, plus précisément du colonialisme européen, la notion de « postcolonial » s'est précisée pour ce qui concerne les anglophones. La contribution de Robert J.C. Young retrace bien les débats et les controverses : depuis la naissance d'un certain nationalisme dans bien des pays colonisés, avant et au tournant des indépendances, comment doivent être classés ceux de leurs ressortissants – dans bien des cas, ils sont les plus nombreux – qui choisissent d'écrire en anglais? On a pendant longtemps, s'agissant d'abord de pays peuplés en majorité d'Européens– parlé de « Littératures du Commonwealth ». Puis sont apparus les écrivains dont l'origine n'était pas européenne.

Ceux-ci avaient bien pu choisir de s'exprimer en anglais, beaucoup non seulement souhaitaient écrire des leurs, de leurs pays, des « brimades » de la colonisation, voire faire de leurs œuvres un instrument de résistance. L'auteur de la contribution cite au moins deux cas. Celui de Salman Rushdie d'abord, pourtant lauréat du Booker Prize de 1981, qui écrivait en 1983 « Commonwealth Literature Does not Exist», il se refusait à être placé dans cette non catégorie. En d'autres termes, la littérature anglaise n'était plus « au centre », elle ne devenait qu'une parmi d'autres. Un autre auteur, en 2001, Amitav Gosh, refuse le Commonwealth Literature Prize pour « la région Eurasie ». Il déclare que ce classement est celui du passé et non du monde actuel, qu'en outre il exclut tous les autres modes d'expression, notamment écrits, dans les pays d'un Commonwealth en grande partie non européen.

En 1981, trois universitaires australiens publient « L'Empire vous répond : théorie et pratique du post-colonial » (traduit en français en 2012) dont la thèse principale consiste à soutenir que les écrits en anglais par des auteurs issus de l'Empire ou des nouveaux États apparus lors de la décolonisation ne peuvent être classés comme des branches d'une littérature anglophone mais bien comme appartenant à une culture anticolonialiste. Cela peut paraître curieux de la part d'Australiens dont on ne peut dire que leur pays ait eu à souffrir du colonialisme anglais (à l'exception des Aborigènes qui, eux, ne semblent pas s'être exprimés à travers une littérature qui leur soit propre).

La contribution évoque donc ce qui, à une certaine époque était considéré comme un « Commonwealth blanc » et l'oppose à un plus récent « Commonwealth noir ». Elle décrit les hésitations quant aux appellations qu'il conviendrait d'attribuer en lieu et place de « Littératures du Commonwealth » : « Nouvelles Littératures en langue anglaise », terme moins connoté que « postcolonial » mais peu admis car se référant implicitement à la distinction « Commonwealth blanc/Commonwealth noir » : « Littératures anglophones », sans qu'un accord général soit obtenu.

On comprend un peu moins bien, dans le raisonnement de l'auteur et à la fin de sa contribution, comment et pourquoi on passe à un concept de « Littérature mondiale », apparemment assez bien accepté. Car il engloberait toutes les littératures, quelle que soit la



## *Académie des sciences d'outre-mer*

langue utilisée. Certes, dans un contexte de mondialisation, le terme est légitime mais on aborde alors une autre problématique que celle de l'anglophonie proprement dite.

Le postcolonial, souvent orthographié alors « post-colonial », fait son entrée dans le débat public français beaucoup plus tard, au tournant des années 2000 et se passionne à partir de 2006, en raison semble-t-il, des controverses nées d'un certain article de loi qui prévoyait qu'il convenait de reconnaître « les aspects positifs de la colonisation ».

Deux contributions à l'ouvrage en traitent spécifiquement : celle de J.-M. Moura, « Critique francophone du postcolonial et critique postcoloniale de la francophonie » ; et celle d'A. Goheneix-Polanski, « L'argument civilisateur dans la doctrine coloniale française ». Elles développent une argumentation de fond assez cohérente, on les traitera donc simultanément.

La longue réticence à parler en France du post-colonial semble correspondre d'abord à la méfiance des universitaires français à admettre une ou plusieurs théories dès lors qu'elles sont d'origine anglo-saxonne, particulièrement américaine. On rappellera au passage que les universitaires américains ont longtemps et jusqu'à tout récemment baptisé de « French Theory » un corpus de théories philosophiques, littéraires et sociales, dont les acteurs nombreux et divers comprendraient, entre autres, Michel Foucault, Jacques Derrida, Gilles Deleuze, Jacques Lacan, Louis Althusser, Julia Kristeva, Claude Lévi-Strauss, Simone de Beauvoir... On ne s'étendra pas ici sur l'hétérogénéité de tels regroupements, et avant la fin des années 1960, cette « French Theory », considérée comme artificielle, était récusée en France.

D'autre part, certains analysent le décalage avec les Anglo-saxons en termes de « trous de mémoire », de « négation coloniale ».

Depuis, l'on s'est « rattrapé », à tel point que J.-F. Bayart a pu parler de « carnaval académique ». Il reproche en effet aux « postcoloniaux » français ou de langue française de négliger ou de contester une longue tradition française de travaux critiques à propos d'histoire, de sociologie, d'anthropologie..., de la colonisation.

Selon une certaine approche plus ou moins traditionnelle, sinon officielle, de la francophonie, le français est « la » langue, porteuse par excellence de l'universel, de « la » civilisation (celle de la raison, des droits de l'homme, de la démocratie, incapable de violence et d'arbitraire).

Dans un premier temps, celui de la colonisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle constitue l'un des éléments forts de la mission civilisatrice de la France. Plus tard, à partir des années 1960, au moins implicitement, malgré la reconnaissance de la pluralité des divers français (celle des utilisateurs « de naissance », celle des utilisateurs « d'adoption » qui utilisent de naissance d'autres langues), « le » français reste en premier lieu l'apanage de la France qui, malgré des précautions de langage, en est le légitime propriétaire. Au-delà des appellations officielles (l'organisation de la Francophonie se prévalant du terme « ayant le français en



## *Académie des sciences d'outre-mer*

partage »), « a langue française rayonne à partir du centre, la francophonie devient alors l'un des piliers » d'une « France mondiale ».

Les études postcoloniales contestent cette façon de voir et, rejoignant la démarche sommairement rappelée ci-dessus dans la sphère anglophone, privilégient l'idée que la francophonie est multi centrée et que l'on ne saurait y établir une sorte de hiérarchie, fût-elle non dite, entre littérature française et littératures francophones. Un « manifeste de quarante-quatre écrivains en faveur d'une langue française qui serait libérée de son pacte exclusif avec la nation » (paru dans *Le Monde* du 16 mars 2007) explicite cette contestation. En effet, plusieurs prix français renommés avaient été attribués en 2006 à des « écrivains d'Outre-France ». Il s'agissait donc de proclamer la fin de la francophonie et la naissance d'une littérature-monde en français. À rapprocher du concept de « Littérature mondiale » évoqué par Robert J.C. Young?

Tant la contribution de ce dernier que celle J.-M. Moura explicitent les critiques que l'on peut adresser à certains présupposés du « postcolonial », y compris dans le domaine de la littérature. Par exemple, que les littératures anglophones et francophones « postcoloniales » autres que celles de la Grande-Bretagne, de la France ou des pays à population en majorité européenne sont par nature contestataires du fait colonial et de ses héritages. Ou encore, que l'on n'a pas attendu les auteurs et écrivains « postcoloniaux » pour voir apparaître des vues critiques ou contestataires de ce fait colonial. Céline n'est pas cité, il est sans doute de ce point de vue bien plus agressif que de nombreux auteurs dits postcoloniaux.

On s'est particulièrement attaché à rendre compte des quelques contributions fort proches de la thématique proposée par le titre. Cela ne signifie pas que les autres manqueraient d'intérêt. On lira en particulier la contribution consacrée à quelques précurseurs, certains déjà anciens, du précolonial, « Edward W. Saïd, Frantz Fanon et Aimé Césaire », de Dominique Combe.

Alors que le postcolonial était pratiquement absent des préoccupations en France, notamment dans les domaines et laboratoires universitaires spécialisés dans la littérature, la bibliographie aujourd'hui disponible des articles, ouvrages et comptes rendus de colloques est relativement abondante. Le présent ouvrage, s'il ne révolutionne pas la thématique, constitue un bon état des lieux, vu essentiellement et comme l'indique son titre, d'une comparaison entre deux grands courants linguistiques.

On attend peut-être, à l'issue de la lecture, une analyse comparatiste plus exhaustive, incluant espagnol, portugais, néerlandais, soit les langues qui ont été des véhicules accompagnant la conquête coloniale et restent encore aujourd'hui, à divers degrés, la langue maternelle ou de communication de centaines de millions de personnes.

On s'interroge aussi – mais cela dépasse le cadre de cet ouvrage – sur la longévité du concept à la base du postcolonial. Aura-t-il marqué une simple étape de pensée de la post colonisation, destinée à être un jour dépassée? A-t-il contribué à une meilleure compréhension historique dans les différentes disciplines auxquelles il s'est appliqué, dont le domaine de la linguistique et celui de la littérature?



## *Académie des sciences d'outre-mer*

Une dernière notation de forme plus que de fond : à force de vouloir théoriser de nouveaux concepts ou de nouvelles approches, on risque de décourager par un langage parfois un peu trop ésotérique le lecteur non spécialiste des arcanes de la recherche. Si la majorité des contributions échappent à ce risque, ce n'est pas toujours le cas. En particulier de la première « Le postcolonial à la différence des langues : culture, politique et enjeu de monde ».

**Jean Nemo**